

Contre l'impunité de l'Etat d'Israël Campagne internationale « Boycott/Désinvestissements/Sanctions »

« Bordeaux, Mulhouse, Perpignan, Pontoise... : en ce mois d'octobre, des hommes et des femmes sont poursuivis pour « provocation publique à la discrimination » - y compris une sénatrice de la République, Alima Boumediene-Thiery. Un ancien commissaire de police prétend même poursuivre...

Stéphane Hessel, grand résistant, co-rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ambassadeur de France ! Tous risqueraient jusqu'à 45 000 euros d'amende et trois ans de prison suivant la qualification des poursuites ...

A Mulhouse, 12 militants poursuivis en justice

Quel crime ont donc commis ces citoyens, connus et inconnus, pour mériter une accusation aussi infamante et encourir des peines aussi lourdes ? S'être dressés contre l'occupation et la colonisation de la Palestine par Israël, et notamment contre les « crimes de guerre » voire « contre l'Humanité » que le rapport Goldstone accuse son armée – et, dans une proportion nettement moindre, des groupes armés palestiniens - d'avoir perpétrés pendant la guerre de 2008-2009 contre la bande de Gaza. S'être révoltés contre l'impunité dont jouit un État qui viole pourtant ouvertement le droit international et les résolutions des Nations unies. Et avoir décidé de prendre leurs responsabilités en appelant eux-mêmes au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre cette politique

condamnée par la grande majorité des opinions française, européenne et mondiale.

Certains d'entre nous appellent au boycott de tous les produits israéliens ; d'autres « ciblent » les seuls produits des colonies israéliennes ; d'autres encore choisissent des formes d'action différentes. Mais nous sommes tous unis pour refuser catégoriquement que les militant-e-s de la campagne internationale Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS) soient accusés et jugés pour « provocation publique à la discrimination » alors qu'au contraire ils combattent contre toute forme de discrimination, pour le droit de tous les peuples à l'autodétermination, pour l'application à tous les États du droit international et des sanctions prévues lorsqu'ils le bafouent.

Tous ensemble, nous exigeons, à la fois au nom du droit international et des libertés : le retrait immédiat des directives envoyées par la ministre de la Justice et son administration aux Parquets et la relaxe immédiate de ces innocents. Honneur à celles et ceux qui font leur le combat pour la justice et la paix que les autorités françaises ont trahi.»

Pétition : <http://www.collectifpaixjustepalestine.org/>

Appel de Stéphane Hessel

Le procès des 12 militants de Mulhouse aura lieu le 29 novembre.

APPEL A LA SOLIDARITE FINANCIERE

La défense des militants inculpés coûte cher. Les organisations du « Collectif Palestine 68 » assurent la défense de l'ensemble des inculpés lancent une campagne de solidarité financière avec nos camarades.

L'association AFPS 68 a été désignée comme mandataire financier par les organisations membres du Collectif Palestine 68 pour gérer les comptes financiers du procès et de la solidarité. Les sommes collectées seront affectées au financement du procès de Mulhouse. Les éventuelles sommes excédentaires seront affectées à la solidarité financière avec les autres inculpés dans des affaires de même nature sur décision du collectif Palestine 68. Un compte rendu d'affectation sera adressé aux donateurs.

Adressez vos dons par chèques à

Association France Palestine Solidarité 68
Jean Jacques Hirtz, 12 rue des ondées - 68120 PFASTATT

Chèques libellés à l'ordre de l' « AFPS68 »

Il vous sera renvoyé à l'adresse du chèque un reçu fiscal permettant le dégrèvement fiscal relatif aux dons aux associations.

Inscrivez au dos du chèque : «collectif Palestine 68 - procès des 12 »

Versement par virement :

IBAN : FR76 7000 0101 1948 9091 194

BIC : BPRSFR2A

Banque Guichet Compte Clé

17606 00001 01194890911 94

Pour tout versement par virement, indiquez l'objet « collectif Palestine 68 - procès des 12 », et votre adresse complète en vue de l'envoi du reçu fiscal